

**AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE RELATIVE
A L'OPERATION DE REALISATION D'UNE PASSERELE DE FRANCHISSEMENT DE LA SEINE
EN CIRCULATIONS DOUCES RELIANT POISSY A CARRIERES-SOUS-POISSY**

Le présent avenant est établi entre :

La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, sis immeuble Autoneum, rue des Chevries, 78410 Aubergenville, représentée par sa présidente, Madame Cécile ZAMMIT-POPESCU, habilitée à cet effet par délibération du Bureau communautaire n° du 9 octobre 2025,

Ci-après dénommée « GPS&O »,

Et,

Le Syndicat Mixte Seine Ouest, sis à l'Hôtel du département, 2, place André Mignot, 78012 Versailles, représenté par son Président, Monsieur Daniel LEVEL, habilité à cet effet par délibération n° CS/ 2020-16 du 16 septembre 2020,

Ci-après dénommé « le SMSO ».

PREAMBULE :

La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise et le SMSO ont signé une convention de maîtrise d'ouvrage unique relative à l'opération de réalisation d'une passerelle de franchissement de la Seine en circulations douces reliant Poissy à Carrières-sous-Poissy, suite à une décision du conseil communautaire de GPS&O du 27 septembre 2018 et du Bureau syndical du SMSO du 3 octobre 2018.

Cette convention a pour objet d'organiser les relations entre les deux maîtres d'ouvrage de cette opération unique, de fixer les modalités techniques et financières du transfert de maîtrise d'ouvrage, et de définir les rôles respectifs de chacun des maîtres d'ouvrages.

Elle a fait l'objet d'un avenant n°1 actant de l'évolution de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération, du plan de financement mais aussi de la répartition de la prise en charge de cette augmentation par les maîtres d'ouvrages. Cet avenant a été approuvé par le bureau communautaire de GPS&O du 11 juillet 2019.

Elle a fait l'objet d'un avenant n°2 visant à adapter les modalités de versement de la participation financière de GPS&O. Cet avenant a été approuvé par le bureau communautaire du 7 décembre 2023 de GPS&O.

L'évolution du coût du projet, approuvée par le conseil communautaire de GPS&O du 13 février 2025, rend nécessaire le présent troisième avenant visant à redéfinir le montant de la participation financière de GPS&O à cette opération.

Le présent avenant a également pour objet de fixer les appels de fonds prévisionnels que la CU devra verser au SMSO, selon des modalités de versement adaptées à l'échéancier actualisé de l'opération.

Il est donc convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'article 5 de la convention relative à l'enveloppe financière prévisionnelle est remplacé par le suivant :

« Le coût prévisionnel global de l'opération est estimé à 33 096 289 € TTC et se répartit entre les deux maîtres d'ouvrage conformément à la clé de répartition définie dans la convention de maîtrise d'ouvrage unique initiale signée le 15 novembre 2018 à savoir :

- 94,4 % pour la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise
- 5,6 % pour le Syndicat mixte Seine Ouest

Coût prévisionnel global de l'opération	Quote-part GPS&O	Quote-part SMSO	TOTAL
Travaux	22 011 198 €	1 305 749 €	23 316 947 €
Etudes et frais divers	2 708 386 €	160 667 €	2 869 053 €
AMO EPAMSA	740 096 €	43 904 €	784 000 €
Coût des travaux & études (HT)	25 459 680 €	1 510 320 €	26 970 000 €
TVA (20%)	5 091 936 €	302 064 €	5 394 000 €
Frais financiers (2%)	691 281 €	41 008 €	732 289 €
Coût prévisionnel global de l'opération (TTC)	31 242 897 €	1 853 392 €	33 096 289 €
Répartition du coût prévisionnel global	94,4%	5,6%	100%

ARTICLE 2 :

Le tableau de financement figurant à l'article 6 de la convention est remplacé par le suivant :

Financement prévisionnel (HT)	Total	Participation		
		Financeurs	CU GPS&O	SMSO
Etat (DRAC, AP mobilités actives, Fonds vert Aménagement cyclable)	4 640 820 €	4 640 820 €	0 €	0 €
Région IdF (GP3 études, CAR, Plan vélo)	4 002 500 €	4 002 500 €	0 €	0 €
Département 78 (études, CYT)	9 115 680 €	9 115 680 €	0 €	0 €
Communes de Poissy/Carrières-s.-Poissy	1 120 000 €	1 120 000 €	0 €	0 €
Participation obligatoire des maîtres d'ouvrage aux études et travaux (30%)	8 091 000 €	0 €	7 629 000 €	462 000 €
Financement des travaux, et études (HT)	26 970 000 €	18 879 000 €	7 629 000 €	462 000 €
Etat - FCTVA (16,404%)	5 308 991 €	5 308 991 €	0 €	0 €
Reste à charge des maîtres d'ouvrage (Frais financiers + delta FCTVA)	817 298 €	0 €	780 434 €	36 865 €
Financement prévisionnel du coût global (TTC)	33 096 289 €	24 187 991 €	8 409 434 €	498 865 €

ARTICLE 3 :

Afin de préciser les modalités de versement de la participation de la Communauté urbaine à l'opération, le dernier paragraphe de l'article 7.3 de la convention « Modalités de paiement » est remplacé par les paragraphes suivants :

- Un troisième acompte sera versé courant 2025. Il correspondra à l'estimation de la quote-part HT des dépenses revenant à GPS&O au 31 décembre 2025, soit sa quote-part dans le financement des travaux et des études mais aussi dans le reste à charge des maîtres d'ouvrage (frais financiers et TVA).

Cet appel de fonds est aujourd'hui estimé à 2 540 000 € (cf. échéancier ci-dessous). Son montant fera l'objet d'une réactualisation en novembre 2025 sur la base de l'échéancier des dépenses de l'opération fourni par l'EPAMSA à cette date. Cette réactualisation ne pourra être faite qu'à la baisse. Dans ce cas, le montant non appelé sera reporté sur le montant du quatrième appel.

- Un quatrième acompte sera versé courant 2026. Il correspondra à l'estimation de la quote-part HT des dépenses revenant à GPS&O au 31 décembre 2026, soit sa quote-part dans le financement des travaux et des études mais aussi dans le reste à charge des maîtres d'ouvrage (frais financiers, TVA, autres participations).
- Le versement du dernier appel de fonds (solde) interviendra après réception des travaux et établissement des décomptes généraux définitifs de l'ensemble des marchés engagés.

Calendrier de versement de la participation financière prévisionnelle de GPS&O à l'opération						
		2018 et 2020	2023	2025	2026	2027
		1 ^{er} acompte	2 ^{ème} acompte	3 ^{ème} acompte	4 ^{ème} acompte	Solde
Etudes et travaux	7 629 000 €	1 251 720 €	2 050 000 €	2 310 000 €	2 000 000 €	17 280 €
Frais financiers et delta FCTVA	780 434 €		230 000 €	230 000 €	230 000 €	90 434 €
Autres participations	1 120 000 €				896 000 €	224 000 €
Total	9 529 434 €	1 251 720 €	2 280 000 €	2 540 000 €	3 126 000 €	332 254 €

ARTICLE 4 :

Les autres dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en 2 exemplaires,

Aubergenville, le

Pour GPS&O

Cécile ZAMMIT-POPESCU
Présidente

Versailles, le

Pour le SMSO

Daniel LEVEL
Président